

l'on connaisse la vérité sur les faits mis à sa charge.

Le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) reproche devant cette Chambre à mon honorable ami de Carleton d'avoir osé faire mention de la chose, et d'avoir mis sur ses gardes le ministre par intérim des Chemins de fer et des Canaux (M. Reid), relativement à la demande faite au Gouvernement fédéral d'une somme additionnelle de deux millions pour des ponts que l'on projette de construire. Je suis sûr que le ministre par intérim des Chemins de fer et des Canaux est reconnaissant envers mon honorable ami de Carleton de la connaissance qu'il lui donne de ce qui se passe au Nouveau-Brunswick et de le prévenir contre de nouvelles tentatives. Après les révélations de cet après-midi, le Gouvernement fédéral n'osera même pas, j'en suis sûr, soumettre au Parlement la proposition d'aider à l'établissement de ces ponts tant que le public ne saura pas à quoi s'en tenir sur ces accusations.

Ce n'est que justice de demander au gouvernement fédéral qu'il ne prenne aucune décision relativement à ce chemin de fer tant que cette enquête n'aura pas été tenue, et c'est ce qu'aurait dû faire la législature du Nouveau-Brunswick. Mais celle-ci n'a pas attendu, et les faits sont devant le pays. Ceci n'est pas une affaire à traiter légèrement comme l'a fait mon honorable ami d'York (M. McLeod), mais c'est une affaire infiniment grave, qui touche au crédit de la province du Nouveau-Brunswick, et mon honorable ami de Carleton rend à cette province un service signalé, comme aussi au Gouvernement et au public en général, en portant à la connaissance de la Chambre des faits qui semblent n'être que trop évidents.

Je ne veux pas juger d'avance ceux dont les noms ont été mentionnés à l'occasion de cette affaire; je sais trop combien il est facile de porter une accusation. Je sympathise dans la plus large mesure possible avec ceux-là qui sont sous le coup de ces accusations, et je ne voudrais pas les condamner d'avance. Mais quand ils prennent l'attitude qu'ils ont prise, quand ils se refusent à une enquête lorsque, dans le but d'entretenir un doute dans les esprits, ils se dérobent aux recherches, ces hommes n'ont pas bonne grâce de solliciter les sympathies de cette Chambre et du pays. Nous suspendrons notre jugement, mais à la condition que l'on suspende toute mesure relative à cette entreprise.

Je ne discuterai point le caractère de cette ligne ni la question de savoir si elle

[M. Emmerson.]

passe ici ou là. Ce n'est pas, à mon sens, de quoi il s'agit. Le seul point que mon honorable ami de Carleton a établi avec tant de précision, c'est que les irrégularités auraient été commises avec les fonds déjà versés, peut-être même avec les fonds votés par ce Parlement. Des accusations ont été faites relativement à l'appropriation de ces deniers, comme aussi de ceux que l'on a reçus de la province du Nouveau-Brunswick. Tant que ces accusations n'auront pas été vidées, tant que la vérité ne sera pas connue, tant que n'auront pas été exonérés ou déclarés coupables ceux que l'on accuse, le Parlement fédéral ne peut que s'abstenir. M'est avis qu'il serait bon avant d'aller plus loin d'arrêter l'action de la législature du Nouveau-Brunswick et même du gouverneur de la province.

Mon honorable ami de Carleton a parlé de l'aide donnée par la province à d'autres chemins de fer. C'est là une question très importante pour la province. A mon sens, elle a un intérêt vital, et ce ne sont pas les partis politiques seulement que la chose intéresse. Après les révélations que l'on sait, l'honorable député d'York (M. McLeod) vient encore nous parler de libéraux et de conservateurs.

C'est ici beaucoup plus qu'une simple question de parti; c'est le sort de toute une province qui est en suspens, et non pas celui d'un ministère. L'honorable représentant de Carleton a droit à la reconnaissance, non seulement de la députation, mais à celle de tout le peuple canadien en raison de l'initiative qu'il a prise cet après-midi, et cette reconnaissance ne lui sera pas marchandée. Le ministre du Commerce, en réponse à une question que je lui posai l'autre jour, a affirmé pour bien dire qu'une proposition avait été faite au Gouvernement canadien en vue d'obtenir de lui 3 millions en aide à la construction de ces ponts dont l'honorable député d'York (M. McLeod) a parlé tellement à la légère; et il ajouta que le Gouvernement avait mis cette proposition à l'étude. L'honorable député de Carleton profita de l'occasion, comme c'était son devoir, de signaler à l'attention du ministre de Chemin de fer et de ses collègues tous les faits relatifs à cette malheureuse opération, avec l'idée d'engager le ministère à différer toute initiative qu'il pouvait songer à prendre dans les circonstances. Je suis sûr que le ministre des Finances est reconnaissant de ce que les faits ont été portés à sa connaissance. Dans ce magnifique exposé des motifs du budget qu'il nous a soumis l'autre jour, il a dû